

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 5 octobre. — Le *Morning Herald* dit que la conférence va avoir à s'occuper d'autres travaux que de ceux que lui donnent les affaires hollando-belges; c'est la question espagnole qui les lui donnera. Le gouvernement espagnol a envoyé des dépêches à Londres, à son ambassadeur, Zéa Bermudez, par lesquelles ce diplomate a reçu l'ordre de demander à la conférence une réponse catégorique sur la question suivante: En cas de décès de Ferdinand, les puissances reconnaîtront-elles la souveraineté de don Carlos, au préjudice de la princesse Marie-Louise Isabelle? La conférence a déjà délibéré mardi et mercredi sur cette question, et on dit qu'il y a une divergence d'opinion entre les pléiopotentiaires. L'Angleterre et la France ont déclaré qu'elles suivraient la même ligne de conduite qu'elles ont adoptée à l'égard du Portugal. La Prusse et la Russie sont d'une opinion tout à fait différente. Des dépêches ont été envoyées à Berlin et à Madrid, relativement à cet objet.

## MISSION DE LORD DURHAM.

Nous apprenons, dit le *Times*, que la mission de lord Durham à Saint-Petersbourg a eu les résultats les plus avantageux. Avant les entrevues de S. S. avec le czar et ses ministres, le gouvernement russe affectait de douter de la sincérité du cabinet anglais, ou conservait des doutes sur la détermination du peuple d'Angleterre au sujet de plusieurs questions de politique étrangère, qu'il désirait voir adopter. S. S. a travaillé, et avec succès, pour les détromper sur ces divers points, en leur montrant les changemens immenses qui ont eu lieu dernièrement dans l'opinion publique en Angleterre, la grande influence que l'acte de réforme était destiné à exercer sur les destinées de l'Europe, et l'intérêt bien manifeste que nous avons à nous unir avec les états constitutionnels en opposition avec les gouvernemens absolus, dans le cas d'une collision générale parmi les puissances européennes.

Avant les explications et les assurances données par lord Durham, sur tous ces points, les deux cours de Saint-Petersbourg et de Berlin s'imaginaient que nous n'étions pas sincères dans notre alliance avec la France, dans le but de maintenir la paix générale et d'agir en faveur de la liberté; que nous pourrions facilement être détachés du système libéral que nous avons adopté au sujet de la politique étrangère; que dans nos représentations à l'égard de la Pologne et des dernières ordonnances de la diète germanique, ainsi que dans notre résolution de régler l'affaire belge, sur le pied du dernier traité, nous ne faisons que nous servir de l'hypocrisie diplomatique habituelle. Lord Durham leur a donné d'autres idées sur ces divers points. Il les a convaincus que le ministère anglais est de très-bonne foi et dans ses menaces et dans ses engagements, dans ses oppositions et dans ses alliances; qu'il devrait rester dans la voie d'une politique libérale, par la nouvelle force donnée au contrôle populaire, et que, quand même le cabinet actuel serait changé demain, et qu'un ministère tory lui succédât, il lui faudrait suivre la même marche.

## FRANCE.

Paris, le 6 octobre. — On lit aujourd'hui dans la partie non-officielle du *Moniteur*:  
Le roi a chargé M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, de lui proposer une nouvelle composition

— Une chose qui ne fait aucun doute, quelle que soit la combinaison ministérielle qui doit occuper prochainement le *Moniteur*, c'est la convocation des chambres pour le 15 novembre prochain. (Nouveliste.)

— Le *Journal des Débats* annonce d'une manière affirmative la nomination du maréchal Soult comme président du conseil, il s'exprime ainsi:

« M. le maréchal Soult est nommé président du conseil des ministres. On assure ce soir que le *Moniteur* contiendra demain cette nomination.

« Le maréchal est chargé de proposer au roi la liste des membres qui composeront le nouveau ministère.

« On assure qu'un aide-de-camp du maréchal est parti ce soir pour la Nièvre, porteur d'une lettre adressée à l'honorable M. Dupin.

« Ainsi reparaissent tous les noms qui ont été prononcés depuis huit jours, et qui tous appartenaient à l'ancienne majorité de la chambre. Nous nous sommes si souvent prononcés en faveur de la combinaison qui les réunirait tous dans le conseil, que nous ne pouvons encore ici que répéter le même vœu et exprimer la même espérance.

« Voici déjà un grand pas vers une solution définitive. La sagesse royale et l'expérience du nouveau président du conseil feront le reste. »

— M. le prince de Talleyrand part mardi pour Londres. (*Journal des Débats*.)

— Par ordonnance royale, en date du 3 de ce mois, M. Lehon, notaire à Paris, frère de M. Lehon, ministre du roi des Belges près le cabinet de Tulleries, a été nommé membre du conseil-général du département de Seine, en remplacement de M. le baron Séguier, démissionnaire.

— Il y a déjà deux jours que M. Durand de Ma-reuil a demandé à Paris des nouvelles instructions, relativement aux affaires de la conférence de Londres, mais, au milieu de la confusion qui règne maintenant dans le ministère français, on n'a pas encore répondu à l'ambassadeur. Il paraît même que les négociations à Londres sont suspendues et qu'elles ne seront reprises que lors du retour à Londres de M. le prince de Talleyrand.

— M. le comte Pozzo di Borgo est attendu du 15 au 20 à Paris.

— M. le maréchal commandant les gardes nationales de Paris réunira dimanche, à huit heures précises du matin, au Champ-de-Mars, pour leur faire faire l'exercice à feu, les hommes les plus aptes, au nombre de 4958, pris dans les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> légions de la garde nationale de Paris.

— On a fait connaître comment a été découvert l'assassin de Ramus. On apprend à ce sujet une circonstance qui est assez curieuse.

Quelques jours après le crime, on colporta dans les rues de Paris le récit de l'assassinat, et en tête de l'imprimé on voyait un dessin représentant le meurtrier mutilant sa victime. Par une bizarre coïncidence, l'écrit a été imprimé, et le dessin composé chez un ouvrier qui demeure dans la même maison et sur le même carré que l'assassin.

— Le journal *la Révolution de 1830* cesse de paraître il sera remplacé le 15 de ce mois par une feuille qui prendra le titre: *le Bien public, Journal des intérêts populaires pour faire suite à la Révolution de 1830*. Ce changement de titre est un sacrifice demandé aux administrateurs du journal par un grand nombre d'abonnés.

— Le *Progressif* raconte une scène assez étrange qui vient de se passer à Troyes. Le premier de ce mois, la garde nationale de cette ville fit l'exer-

cice à feu, que le général Gautherin honora de sa présence. A la fin de l'exercice, le colonel Perrot, voulant faire défiler la garde nationale devant le général et le préfet, avait donné des ordres en conséquence; mais on s'aperçut que ces messieurs s'étaient placés dans un endroit peu favorable, et on les pria de changer de position, ce qu'ils firent. Le lieutenant-colonel, qui n'avait pas reçu contre-ordre, commença le mouvement; le tambour-major, par un mal-entendu qu'on ne peut expliquer, commanda le pas accéléré. Déjà les tambours et la musique avaient dépassé le point où étaient le général et le préfet, quand ce dernier apostropha le colonel du terme de MAYERX, et en accompagnant ces paroles de gestes très-énergiques: S. N. D. D..., MONSIEUR LE COLONEL! F.... M. LE COLONEL! ARRÊTEZ, ARRÊTEZ, N. D. D...!!! Si vous ne voulez pas faire défiler devant nous, f.... il fallait nous le dire! S. N. de D..., croyez vous que M. le général et moi soyons-là pour essayer vos mystifications?... Tous les témoins de cette scène frénétique en étaient indignés. Cependant des ordres furent donnés, et on défila la parade. On entra en ville; mais aussitôt qu'on eut rompu les rangs, un nombre considérable de gardes nationaux, parmi lesquels on a remarqué presque toute la compagnie d'artillerie (la plus à même, par la position qu'elle occupait, d'apprécier la conduite de M. le préfet), se portèrent sous les fenêtres de la préfecture, en poussant les cris: *A bas le préfet! A bas l'hidalgo! Sacrédié! A bas l'insolent*, etc., etc.

« Nous félicitons MM. les gardes nationaux, dit le *progressif*, d'avoir pu résister aux premiers mouvemens de leur juste indignation; c'est une leçon qu'ils ont donnée à M. le baron de Saint-Didier. Dans ce moment, des officiers, des gardes-nationaux s'occupent de rédiger une protestation contre l'insulte dont ils ont été l'objet dans la personne de leur colonel. »

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 27 septembre (11 heures du soir.)

« Notre *Gazette* d'aujourd'hui publie six bulletins sur l'état de la santé du roi, jusqu'à la date du 25 courant. De tous ces bulletins, les trois datés du 25 portent ce qui suit:

25 septembre, 7 heures du matin. « Quoiqu'en général la nuit dernière n'ait pas été mauvaise, cependant il y a eu des moments où S. M. a été agitée et inquiète; quant au reste, il n'y a eu aucun changement dans le cours de la maladie, qui est toujours dans le même état et présente le même danger. »

Midi. « La gravité du mal qui afflige le roi, continue à être la même depuis le bulletin de ce matin. »

Dix heures du soir. « L'état du roi continue à être le même qui a été indiqué dans le bulletin de midi. »

« Si l'on doit ajouter foi à quelques lettres particulières de la résidence royale de Saint-Hildepheons datées d'aujourd'hui même, depuis le 25 le roi aurait éprouvé quelque amélioration, mais sa vie ne serait pas hors de danger. Cependant, il y a des personnes qui pensent que cette amélioration pourrait produire un mauvais effet: d'autres disent que les taches rouges qui lui sont survenues sur le bras droit, et la gonflure du pied droit sont des symptômes d'une crise positive, mais dont on ne pourrait pas deviner le résultat.

« A présent notre capitale est très-bien garnie de troupes et le gouvernement semble être rassuré et n'avoir rien à craindre pour l'ordre et la tranquillité.

Vité. Cependant, nous voyons répéter des intrigues toujours dirigées à exciter le bas peuple en faveur du *rigorisme*; car, si dans votre pays, on compte plusieurs partis, nous avons aussi ici les *royalistes modérés*, les *ultra-royalistes* qui voudraient tout mener à feu et à sang, les *libéraux modérés*, mais avec toute la liberté possible, enfin les *ultra-libéraux*.

» On mande de la Gallicie que la nouvelle de la mort du roi s'étant répandue dans cette province comme un éclair; elle y a produit quelque fermentation, ce qui avait motivé plusieurs arrestations. »

### BELGIQUE.

Bruxelles, le 8 octobre. — Le grand quartier général royal partira jeudi matin: il ira s'établir à Malines; le beau corps des guides partira le même jour pour cette ville; les recrues seuls resteront ici.

— Lord Durham a expédié hier, à deux heures de l'après-midi, un courrier pour Londres, chargé de ses dépêches particulières et aussi des dépêches de sir R. Adair. Ce courrier a reçu l'ordre de faire en 18 heures la route de Bruxelles à Calais.

Lord Durham part aujourd'hui, à 4 heures après-midi, avec toute sa suite, par Gand pour Calais. Cet ambassadeur voyage avec 6 voitures et a besoin de 22 chevaux de poste.

— M. le général français Hurel est parti ce matin à 10 heures de cette ville, pour aller prendre le commandement de la première division à Hasselt.

— M. le ministre directeur de la guerre a offert de la part du roi au général L'Olivier, qui vient d'être remplacé dans le commandement de la division de réserve par M. le général Goethals, le commandement de l'ex 3<sup>e</sup>, actuellement 4<sup>e</sup> division, de l'armée active; cet officier général a refusé et a préféré ne commander qu'une brigade dans son ancienne division, pour rester avec les troupes qu'il connaît et dont il est connu.

— On annonce comme positive la nomination de M. Chazal, à la place de gouverneur militaire de la province d'Anvers. M. le colonel Buzen conserverait le commandement supérieure de la place.

— M. de Meulenaere vient de partir pour Bruges.

— Le comte de Limbourg Stirum, secrétaire de légation hollandaise, dont nous avons annoncé il y a plusieurs jours le départ en courrier extraordinaire de La Haye pour Berlin, s'est réuni dans cette dernière ville à un envoyé extraordinaire russe, le comte Paina, adressé exprès à Berlin par son gouvernement pour aider l'envoyé hollandais à influencer la politique prussienne dans le sens des prétentions du roi de Hollande relativement à la Belgique. (Courrier.)

— L'Union a annoncé qu'on préparait 20,000 billets de logement pour les troupes françaises. Nous sommes autorisés à démentir cette assertion. (Mém.)

— Plusieurs journaux ont annoncé que les ducs d'Orléans et de Nemours devaient se rendre incessamment à Bruxelles. Nous croyons cette nouvelle dénuée de fondement. (Mémorial.)

— Nous sommes autorisés à annoncer que M. Gendebien refuse la place de procureur-général près la cour de cassation à laquelle il venait d'être nommé par le roi. M. Gendebien ne sera de retour à Bruxelles que vers le 15 de ce mois. (Emancip.)

— M. A. de Robaulx refuse d'accepter les fonctions de substitut du procureur-général près la cour de Liège. (Idem.)

— M. Tielemans a écrit, dès avant-hier, au ministre de la justice, pour lui déclarer qu'il n'accepterait pas la place d'avocat-général à la cour de cassation, ses études l'ayant, depuis 10 ans, porté vers une autre carrière.

M. Loop, vice-président de la cour de Liège et nommé conseiller à la cour de cassation, a déclaré que son grand âge ne lui permettait pas d'accepter; il demande d'être admis à la retraite. (Mémorial.)

### LIÈGE, LE 9 OCTOBRE.

Plusieurs journaux de Bruxelles annoncent que M. Nicolai n'accepte pas les fonctions de premier président de la cour de Liège, dans lesquelles il

a été continué par l'arrêté du 4 octobre. Nous croyons pouvoir affirmer que ce bruit est dénué de fondement. Quant à M. Loop, il paraît certain qu'il refuse la place de conseiller à la cour de cassation.

— L'installation de la cour d'appel de Liège aura lieu le 15 de ce mois, à 11 heures du matin.

— On écrit d'Achel (Limbourg), 3 octobre :

« Les partisans du major Capiaumont viennent d'occuper Achel, Hamont, Nederweert, Meyel, villages placés à une portée de pistolet des postes hollandais. Le 30 septembre ils sont entrés à l'improviste dans Hamont, bourg qui vu sa proximité de la frontière n'avait jamais été occupé, et il en est résulté un engagement entre les Hollandais et les nôtres qui, à leur arrivée, avaient trouvé ces premiers en possession d'une position qui nous appartenait. En cinq minutes les Hollandais furent repoussés sur leur territoire. L'odeur de la poudre a singulièrement animé nos gens et nous avons eu de la peine à les contenir.

» On a lu ici avec beaucoup d'intérêt votre coup-d'œil sur l'armée belge. Les détails que vous donnez sont de la plus grande vérité. A cette peinture bien véridique des choses, vous auriez pu ajouter le déplaisir que l'armée éprouve de voir mettre à la tête de nos troupes des étrangers qui ont en partage beaucoup de suffisance et une dose très-ordinaire de connaissances et de talents.

» Vous pouvez dire sans crainte d'être démenti que si l'armée belge passe encore tout l'hiver sans se battre, toute ardeur, tout esprit militaire sera perdu dans nos rangs, l'annonce de l'entrée de l'armée française en Belgique pour nous enlever l'honneur d'une revanche fait un très-mauvais effet sur les soldats et les officiers belges qui n'auront plus qu'à briser leur épée. Bien certainement il est des corps qui ne souffriront pas patiemment un passage des lignes en avant par les mauvais plaisans de Paris, ce qui ne manquerait pas d'achever de nous rendre la risée de l'Europe. Chaque heure que nous passons ici à rien faire est un désavantage pour l'armée. »

— Le Belge a publié le 1<sup>er</sup> octobre une note sur l'abandon où le gouvernement laisse Calloo et les environs. Voici ce qu'une personne qui a parcouru ce pays, et dont on ne peut suspecter la véracité, nous rapporte; ces faits viennent à l'appui de tout ce que le Belge rapporte :

« Tout le pays dans lequel sont compris Doel, Kieldrecht, Vracene, Nieuwerkerke jusqu'à Zwyn-drecht, y compris Calloo, est sans force militaire quelconque. Quelques douaniers belges seuls indiquent que ce territoire nous appartient. Les Hollandais communiquent journellement avec les habitants, viennent s'approvisionner à terre et tiennent une correspondance active dans l'intérieur, principalement avec leurs agens d'Anvers et de Gand. La personne qui a parcouru le pays est passée par tous ces endroits jusqu'à Burcht et delà jusqu'à Anvers, sans qu'elle eût besoin d'exhiber de passeport, n'ayant trouvé personne qui lui en demandât.

» On voyage ainsi tout aussi librement jusqu'à Gand et dans toute l'étendue des Flandres et du Brabant. Toutes productions hollandaises, inventées pour exciter le peuple, sont introduites dans le pays par cet endroit sans le moindre obstacle. Il est certainement de la plus grande importance que le gouvernement songe enfin à mettre toute cette malheureuse population à couvert d'un coup de main. Ne l'aurait-il pas dû faire déjà? Faudrait-il qu'il attende des réclamations? Ces gens n'ont-ils pas droit à une égale protection? Ne sont-ils pas Belges? A la première attaque, les Hollandais, en perçant la digue qui sert de chaussée, inonderaient tout le pays et empêcheraient la retraite des habitans.

» Un contrôleur de douanes en tournée, ayant vu débarquer quelques Hollandais du bateau à vapeur en station devant Doel, les mit en fuite.

» Le lendemain ils vinrent dans le village en grand nombre en proférant les menaces les plus horribles, et en menaçant les habitans de les traiter comme ceux de Calloo l'année dernière, si on avait encore l'audace de les troubler. Est-ce assez impudent! cependant les habitans sont forcés de les souffrir, n'ayant personne qui les protège.

Beaucoup d'habitans se rendent à bord et font un commerce facile de là à l'intérieur.

» Il y a deux bateaux à vapeur devant Doel, le navire vice-amiral devant Lillo, le *Zeeuw*; vaisseau de 94 canons, devant Bath et quatre canonnières entre Doel et Lillo.

» L'administration des polders de Doel ayant demandé à Chassé de pouvoir renforcer la digue qui sert de chaussée, il leur fit répondre que les Belges ne commettant pas d'hostilités ils ne devaient rien craindre, qu'il ne percerait pas cette digue.

» L'administration ayant envoyé une seconde demande, en disant que ce n'était pas la crainte des hostilités, mais l'approche de l'hiver qui les faisait craindre, il répondit qu'ils pouvaient faire ces travaux, mais qu'à son tour il aurait envoyé un ingénieur hollandais, pour faire cet ouvrage comme bon lui semblerait, ou faire cesser. L'administration envoya une nouvelle demande, qui est encore sans réponse. (Le Phare.)

— On écrit de Gand, 6 octobre :

» Vendredi, vers une heure de l'après-midi, un cabaretier nommé Ch. Maton, qui avait été de garde, rentre chez lui, et trouve sa femme en dispute avec un paysan de Sommerghem qui refusait de payer son écot; il veut mettre les parties d'accord, et se met entre deux; au même instant le paysan lui assène sur la tête un coup de canne plombée, qui le renverse à ses pieds. Il s'arme aussitôt d'un canif, et se jette sur sa victime, et lui fait différentes blessures au visage. Il l'eut infailliblement tué si la lame ne se fut cassée dans le crâne. Le coupable est entre les mains de la justice; il se nomme Jean Pierre Timmerman. Cet homme, à ce qu'il paraît, est sujet à des accès de folie; il n'y avait pas dix jours qu'il était sorti de la maison des fous.

Une chaîne de forçats, escortée de partisans, est sortie ce matin de la ville.

— Plusieurs journaux ont parlé des sorties faites par la garnison de Maestricht depuis la cessation de l'investissement. Nous en avons dit un mot nous même le 4 de ce mois, mais alors il faut l'avouer nous avions cru exagérés les actes de brigandage dont on accusait les soldats de Dobbelaer. Des renseignemens certains nous forcent à revenir de notre première opinion. Il est très-vrai que les satellites de Dobbelaer non contents d'avoir coupé tous les bois de haute futaie qu'ils ont trouvés à leur convenance, ont dévasté de fond en comble, sans nécessité, et pour le seul plaisir de nuit, des propriétés qui porteront long-temps la trace de leur passage. (Mémorial.)

— On lit dans le Courrier belge :

« Le *Messenger de Gand* est piqué des renseignements que nous avons donnés avant-hier sur les opinions des divers ministres hollandais et des membres de la famille d'Orange. Ce qui fâche surtout tout le *Messenger*, c'est que nous ayons révélé le nom de son véritable patron, M. Vandooorn, ancien gouverneur de Gand, et aujourd'hui ministre de l'intérieur du roi Guillaume. Les scribes de M. Vandooorn ont beau contester l'exactitude de ce renseignement, ils n'en sont pas moins piqués à la meilleure source. Les relations orangistes que le rédacteur du *Messenger* entretenait en Hollande ne sont pas les seules qui puissent être entretenues avec ce pays, malgré les lois d'exception qui existent contre la presse hollandaise, malgré la violation habituelle du secret des lettres confiées au poste hollandaise, malgré la police tout autrichienne qui s'exerce chez nos voisins d'Outre-Moerdye.

— Une gazette allemande raconte le quiproquo suivant, comme étant arrivé ces jours derniers à Francfort : Les géomètres de la ville plantèrent de hautes perches sur quelques-uns des points les plus élevés de nos environs pour faire quelques travaux relatifs au cadastre. Les garçons jardiniers ne furent pas plus tôt aperçus que les prenant pour les arbres de la liberté, ils se mirent à danser autour en criant : *Vive la liberté!* et en chantant des chansons patriotiques. Les maîtres jardiniers irrités par la vue de leurs plantations négligées à cause de la liberté se rendirent sur le lieu de la scène, et firent mettre fin à cet intermède par une volée de coups de bâton. Pour apprendre à leurs garçons à ne se livrer aussi intempestivement aux élans de leur patriotisme, ils retranchèrent de prix de la journée de tems passée à ce divertissement.

— On lit ce qui suit dans le *Belge* à l'occasion de l'organisation judiciaire :

« Le gouvernement hollandais, ce gouvernement modèle, comme nous le répètent chaque jour les journaux orangistes, avait constamment évité avec un soin extrême d'organiser l'ordre judiciaire et de donner à la magistrature ce caractère d'inamovibilité qui est la première base de toute bonne justice, la garantie la plus solide de la liberté de la vie, de l'honneur des citoyens contre les vengeances du pouvoir. Pour atteindre ce but on eut recours à toutes les fraudes, à toutes les déceptions, on ne rougit de rien : c'est que Van Maanen et son libéral maître savaient bien que le juge amovible est toujours le servile instrument du gouvernement, qu'il ne saurait avoir d'indépendance lorsque la main du prince ou du ministre peut à chaque instant l'arracher brutalement de son siège ; que lorsqu'une destitution est toujours suspendue sur sa tête, comme l'épée de Damoclès, il rend des services et non des arrêts.

« Avec des tribunaux ainsi organisés, les libertés publiques ne sont plus qu'une dérision, la justice une chimère, la majesté des lois un prétexte : la société toute entière est violemment comprimée, et le despotisme le plus épouvantable plane sur tous les individus, menace toutes les existences, car, comme l'a dit Montesquieu, la pire de toutes les tyrannies est celle que s'exerce à l'ombre des lois.

« Ce que le gouvernement hollandais refusa à nos réclamations répétées, pendant quinze années, malgré les dispositions formelles de la loi fondamentale qu'il violait avec impudeur, le gouvernement révolutionnaire vient de l'exécuter au bout de quelques mois, au milieu de tous les embarras qui environnent une monarchie naissante, lorsqu'il est obligé de tout reconstruire sur des bases nouvelles, et que nous sortons à peine d'une anarchie qui a ébranlé notre patrie jusque dans ses fondemens.

« Que messieurs du *Messageur de Gand* qui chaque jour nous font un éloge si pompeux du gouvernement modèle de leur patron, et qui calomnient avec tant de persévérance le nouvel ordre de choses, mettent la main sur la conscience, si toutefois il leur en reste encore, et qu'ils nous disent lequel des deux pouvoirs a montré le plus de respect pour les principes constitutionnels, d'ordre public, de liberté ? Est-ce celui qui pendant quinze années de paix feignit de ne pouvoir organiser l'ordre judiciaire, pour mieux apprendre aux magistrats à se plier à toutes ses volontés, à tous ses caprices, ou bien celui qui a terminé cette œuvre difficile au milieu de tous les embarras que lui donnent non-seulement les tergiversations de la diplomatie, mais encore les difficultés de notre position à l'intérieur où tout est à refaire ou à consolider ? que le *Messageur* réponde.

« La révolution nous a causé bien des maux, elle dure bien long-temps, mais au moins elle tient ses promesses avec loyauté, celles du moins qu'il est en son pouvoir d'exécuter, elle n'a point pour se défendre recours à ces infâmes persécutions, dont le *Messageur* se montrait naguères l'impudent apologiste ; elle ne poursuit point à outrance la presse orangiste, malgré ses olameurs mensongères ; elle ne fait pas de la justice un instrument de ses vengeances ; elle est restée, nous en rendons grâce au ciel, pure de ces hideux abus qui lèvent toute liberté ; elle n'a pas eu recours aux zèles des officiers du parquet pour se défendre contre les attaques auxquelles elle est en butte, parce qu'elle se sent forte ; elle n'a point redouté les déclamations insensées de quelques écrivains qui ont engagé leur talent et leur plume à nos ennemis pour un peu d'or, parce que les pouvoirs despotiques seuls doivent redouter la libre expression de toutes les pensées ; elle n'a point enfin voulu s'appuyer sur une magistrature amovible, parce qu'elle veut avant tout la liberté et la constitution.

« Cependant, si au lieu d'observer religieusement le pacte social, elle opprimait les individus, elle persécutait la presse, si elle s'était formée une magistrature dont elle peut se servir comme d'une arme pour frapper tous ses ennemis, elle trouverait une excuse dans la gravité des circonstances

où nous nous trouvons : les intrigues qui s'ourdissent dans l'ombre pour détruire notre indépendance, légitimeraient jusqu'à certain point des mesures extraordinaires, des précautions excessives : mais à Dieu ne plaise que nous soyons réduits à devoir recourir à de pareils moyens pour défendre la royauté que nous avons élevée sur les pavés de nos barricades, car le pouvoir qui dénature les institutions nationales marche à sa perte : celui qui a recours à l'arbitraire se suicide. » (*Belge.*)

— Sa Majesté par ses arrêtés en date du 28 septembre dernier a fait les nominations suivantes :

- 1<sup>o</sup> Le sieur Jean Joseph Peduzy, notaire à la résidence de Burde, canton de Darbuu.
- 2<sup>o</sup> Les sieurs François Clavreau et Victor Emile Le Boulanger, avoués au tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant à Dinant, en remplacement des sieurs Simon et Collinet, dont les démissions sont acceptées.
- 3<sup>o</sup> Le sieur Hyacinthe Florent Joseph Monsen, notaire à la résidence de Surice, canton de Florennes, en remplacement du sieur Nicolas Jacquemot, démissionnaire.
- 4<sup>o</sup> Le sieur Alexis Emmanuel Louis Joseph Grégoire, notaire à Dalhem, chef-lieu du canton de ce nom, en remplacement du sieur J. D. Schries, dont la démission est acceptée.

— Jamais concert ne fut plus brillant que celui que vient de donner à Naples notre célèbre compatriote de Bériot. La vaste salle du théâtre-Saint-Charles, qui est la plus grande de l'Europe, pouvait à peine contenir l'auditoire nombreux composé de tous les dilettanti de la capitale et de ses environs. Le virtuose belge a justifié pleinement la réputation qui l'avait précédé : jamais artiste, sans excepter Paganini, n'a eu autant de succès. On ne se borna pas à l'applaudir avec transport à chaque morceau qu'il exécuta, mais il fut encore redemandé après le concert : et c'est alors que la salle retentit d'un tonnerre d'applaudissemens que la plume ne saurait décrire.

— La musique des cors de chasse est particulière à la Russie : elle est du petit nombre des choses dont les Russes peuvent se glorifier à juste titre, elle mérite, en effet les éloges qu'ils lui prodiguent. Voici en quoi elle consiste :

« Quarante musiciens au moins ont chacun un tube plus ou moins long, qui donne le ton le plus grave et le plus aigu, ou le plus haut et le plus bas, et tous les tons intermédiaires, mais qui ne peuvent en donner qu'un seul. Leur musique n'est pas notée, et cela serait parfaitement inutile, puisque le musicien peut ignorer et ignore souvent quelle note il fait. Il suffit que le maître de musique compte les mesures bien ostensiblement ; c'est là seulement ce qui guide le musicien pour souffler son ton, lorsque son tour est venu.

« La magie de ce genre de concert est telle qu'à une certaine distance, on n'imaginerait jamais une composition d'orchestre aussi bizarre. La précision des musiciens est au point qu'ils peuvent exécuter toutes les partitions même les plus compliquées, les plus difficiles sans que l'oreille la plus délicate et la plus exercée soit capable d'y découvrir le moindre défaut d'exécution. La nuit est surtout favorable à cette espèce de musique, et dans les belles soirées d'été rien n'est comparable au charme que j'ai éprouvé en écoutant cette délicieuse harmonie. »

« La musique de l'empereur est de cent cinquante cors ; le régiment des gardes, Semenowki, en a une ainsi que quelques seigneurs opulens. Il faut trois ans pour former, c'est-à-dire dresser un pareil orchestre, vu que les concertans sont de pures machines, et trois ans ne sont pas encore suffisants. Il faut de plus, ce qui ne se trouve qu'en Russie, des Russes ! car je ne crois pas que vraiment qu'on rencontrerait ailleurs des hommes qui voudraient faire pendant trente ans de leur vie l'ut et le ré, et qui y parvinssent à un degré de précision, pour lequel je pense qu'il faut moins des hommes que des automates. »

#### NOUVELLES DE LA CONFÉRENCE.

Les détails publiés hier par les journaux anglais sur les travaux de la conférence sont confirmés aujourd'hui par les journaux ministériels de Paris. Les puissances du Nord paralysés de nouveau, le bon vouloir de la France et de l'Angleterre. Voici ce qu'on lit dans le *Nouvelliste* :

« Les nouvelles reçues aujourd'hui de Londres sont importantes. La réunion de la conférence qui

avait eu lieu lundi dernier, n'avait amené aucun résultat ; elle s'était passée en discussions préparatoires.

« Le lendemain, tous les membres composant la conférence se sont réunis de nouveau. L'ancienne proposition de lord Palmerston, parfaitement développée par le plénipotentiaire français, M. de Mareuil, est devenue l'objet de la délibération.

« Cette proposition consistait à retenir à la Hollande, au profit de la Belgique, un million par semaine jusqu'à l'adoption des vingt-quatre articles, ce qui est l'équivalent de la somme dépensée par le gouvernement belge pour le maintien de son état de guerre.

« La proposition avait d'abord réuni un assentiment presque général ; le prince de Lieven lui-même paraissait presque disposé à l'accepter ; mais l'autre plénipotentiaire russe, M. de Matuschewitz, qui, blessé dernièrement d'un coup de feu dans une partie de chasse, n'assistait plus depuis quelque temps aux réunions de la conférence, n'a reparu dans la dernière séance que pour combattre et empêcher ce commencement de mesures coercitives contre la Hollande.

« Le rejet de la proposition de lord Palmerston est donc une complication nouvelle et inattendue.

Le *Sun* qui nous a déjà communiqué sur les derniers pourparlers au sein de la conférence, des détails intéressans, nous fournit aujourd'hui les détails suivans :

« Quelques personnes attachées au gouvernement pensent que si le plénipotentiaire russe, comte Matuschewitz, n'a pas paru la semaine dernière à la conférence. C'est par suite d'un coup de feu reçu dans une partie de chasse, mais bien d'un coup de diplomate. En effet, nous nous sommes assurés que le comte avait réellement éprouvé l'accident dont ses amis ont parlé, mais nous doutons fort qu'il ait été assez grave pour le mettre dans l'impossibilité absolue de se rendre à la conférence. Au reste, quand on considère les antécédens de ce diplomate et les circonstances particulières sous l'influence desquelles il est arrivé en Angleterre, il n'est pas surprenant qu'on le soupçonne posséder de cette finesse si commune à la diplomatie russe.

« Toute personne un peu au fait de la manière dont les choses se sont passées jusqu'ici à la conférence, n'ignore pas que le comte s'est montré très-habile à obtenir des délais, et nous pensons que les plus simples notions sur les intrigues des cours et des souverains, suffisent pour faire apercevoir que le but réel de tous les délais suscités dans la présente affaire était de mûrir les moyens d'empêcher l'arrangement de la question belge, et de renverser les institutions constitutionnelles de la monarchie française. Une simple démonstration d'énergie de la part de notre gouvernement suffirait peut-être pour déjouer ces projets, mais l'intention n'en a pas moins été suffisamment démontrée.

« Les tentatives des carlistes en France, sous le patronage avoué de la sainte-alliance, l'accroissement des forces militaires et les mouvemens des troupes en Russie et en Autriche, enfin, par dessus tout, l'invitation au duc de Bordeaux et à sa famille de se rendre en Autriche, où ils pourraient être prêts à se joindre à une armée dirigée contre la France, sont des signes si évidens, qu'une diplomatie stupide seule ne pourrait pas les prévoir.

« Dans tous les cas, ils n'ont point échappé à lord Grey, et s'il faut en croire la rumeur publique, un autre membre du cabinet, lord Brougham, a plus d'une fois représenté l'importance d'une prompt solution de la question belge, afin de déjouer le plan que nous avons signalé plus haut. La perspicacité de cet homme d'état, dans cette circonstance, ne surprendra personne, et l'opinion générale est que l'influence de son puissant génie n'a pas toujours été ce qu'elle devrait être dans les questions de politique étrangère. »

Nous croyons devoir, au moment de la rentrée des classes, signaler l'institution de M. Vautier, comme une des plus anciennes et des plus recommandables de la capitale. Elle est située à Paris, rue de la Montagne Ste. Geneviève, n<sup>o</sup> 37, près de l'école polytechnique, dans les vastes bâtimens de l'ancien collège de la Marche.

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 1<sup>er</sup> octobre 1832.

Le projet de l'emploi du temps des études au collège municipal pour l'année scolaire de 1832 à 1833 est remis en délibération. De nouveaux renseignements étant nécessaires, ils seront fournis au conseil pour sa séance continuée mercredi 9 de ce mois.

La commission des hospices présente des candidats pour nommer un membre dans le comité consultatif des hospices. Renvoyé au collège des bourgmestres et échevins, intermédiaire par lequel cette affaire doit être soumise aux états députés, les réglemens ne faisant point d'attribution au conseil dans l'espèce.

Le conseil, vu le compte du Mont de Piété de Liège rendu le 22 février dernier pour 1831, et approuvé par la commission administrative le 14 mars suivant, ensemble les pièces à l'appui,

Vu le rapport de la commission, arrête ledit compte ainsi qu'il suit :

Gages ( existant au 31 xbre. 1830, )	36,488	)	154,542.
( recus en 1831, )	118,054	)	
Ce qui a fait sortir en prêts 283,812 fl. 50 c.			
Il en a été ( volontairement en 1831, )	142,906	)	149,013.
Dégagés ( par vente, id. )	6107	)	
D'où il est résulté une recette de 294,719 fl.			
Au 31 décembre 1831, il restait en magasin	35,529 gages.		
( Diminution de 959 gages sur le chiffre de ce qui restait au 31 décembre 1830. )			
Produits de 1831,	42,947 fl. 60 c.		
Dépenses y compris les intérêts des capitaux de la dotation,	41,339 fl. 43 c.		
Bénéfice,	4,608 fl. 17 c.		

M. de Behr, membre de la commission du Mont, n'a point pris part à la délibération sur l'objet qui précède.

La commission du conseil fixe l'attention sur le taux des prêts, et énonce des vues pour une diminution de ce qui est accordé aux commissaires-jurés. Cet objet sera mis en délibération lorsque la commission administrative aura donné son avis.

Le conseil, vu la demande de M. J. D. C. Falize, avocat, tendante à la suppression de la petite rue dite de la Cayeteresse (du Chaffour à la rue du Dragon d'Or.)

Vu l'arrêté des bourgmestres et échevins du 30 mai 1832, qui prescrit la publication de ladite demande; considérant qu'elle a été publiée dans les quatre journaux de cette ville et affichée, et qu'aucune opposition n'y a été faite; considérant que ladite rue dont la largeur n'est que de 90 centiaunes, a très-peu d'utilité, tandis que, sous le rapport de la sûreté et de la salubrité publiques, elle présente des inconvéniens qu'il importe de faire cesser, ARRÊTE :

La petite rue dite de la Cayeteresse sera supprimée, par une clôture à chacune des deux extrémités dans l'alignement des rues du Dragon d'Or et du Chaffour; le terrain de cette rue sera vendu par adjudication publique, laissant les servitudes qui le grèveraient.

Le présent sera soumis à l'approbation du gouvernement. La commission fait son rapport sur des traits de dévouement qui honorent des citoyens de cette ville. Adoptant sa proposition, le conseil prend la décision suivante :

- 1<sup>o</sup> A M. Pierre Leloup, la médaille d'honneur et une gratification de 12 florins.
- 2<sup>o</sup> A MM. Vanorle, aîné, Jean François Chaynaie et Libert Beauduin, la médaille d'honneur.
- 3<sup>o</sup> A MM. Jean Redouté, Jacques François Maréchal, Simon Malet, Jean Boisy, André Corbusier, Jean Philippe Thyriard, Jean Nicolas Voos, Guillaume Kerkhoff, Bougnat, André Thomas Crahay, Joseph Paes, Lambert Galan, Jean Joseph Faman, François Ista et Henri Simon, la médaille d'honneur ou un honoraire de 12 florins, à leur choix.

Le conseil arrête également que ces citoyens seront signalés à la bienveillance du gouvernement.

M. E. Poulet demande en location un jardin de 1326 aunes carrées, situé à Saint-Laurent.

Le conseil décide que suivant les réglemens, il sera mis en adjudication publique.

Le conseil procède à la nomination d'un membre en renouvellement dans le bureau central de bienfaisance. Le scrutin est ouvert; sont scrutateurs: MM. de Behr et Billy. Il y a huit votans. Les candidats sont au nombre de quatre dont deux présentés par ledit bureau et deux par le collège des bourgmestres et échevins. M. Alexandre Detrooz, membre sortant et l'un de ces candidats est réélu à l'unanimité.

**CHOLERA.** — Bruxelles. — Du 6 octobre, à 9 heures du matin, au 7 octobre, à la même heure, 10 nouveaux cas, 7 décès.

Anvers. — Du 7 au 8 octobre, 7 nouveaux cas, 2 décès, 2 guérisons.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 8 octobre.

Naisances: 6 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Lambert Lambinet, âgé de 84 ans, cultivateur, rue Haut-Prez, époux de Marie Agnès Pirard. — Dieudonné Delhaxhe, âgé de 37 ans, maître maçon, rue Haut-Prez, époux de Marie Joseph Goffin. — Anne Catherine Horwaert, âgée de 67 ans, couturière, rue St. Pholien, veuve de Henri Guillaume Joseph Feilt. — Marie Elisabeth Victoire Bourguignon, âgée de 64 ans, rentière, rue Dragon d'Or, épouse de Charles de Chénédolle.

Sommaire des articles du dernier n<sup>o</sup> du *Méphi stophélès*. — Chronique théâtrale. Grand théâtre. La Tour de Nesle. — Désorganisation judiciaire. — Comment un comte, un baron, un roturier firent un président. — Débuts d'une nouvelle troupe, ou M. Cartigny enfoncé. — Boutades.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez Mlle. PIRARD, rue de l'Université, l'on demande des DEMOISELLES sachant travailler dans les Modes. 512

SCIENCE AUX DE NOTAIRES.

L. JEHOTTE a l'honneur de prévenir Messieurs les notaires qu'il vient de graver un TYPE aux armoiries du royaume conforme au sceau de l'état, à l'aide duquel il confectionne les sceaux. Prix 10 francs.

NB. Il confectionne également, à l'aide de moules, des cachets à timbrer en noir, au lion du royaume, à l'usage de toutes les administrations, au prix de 12 frs. 207

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n<sup>o</sup> 320. 53

( ) La commission des hospices autorisée par arrêté royal à acquérir des Biens-Fonds pour une somme de 40,000 florins, invite les personnes qui auraient des Immeubles à Vendre de déposer leurs titres dans les mains du notaire DUMONT, les Fonds sont en caisse, le prix de la VENTE serait payé comptant.

A LOUER, prestement, une belle et vaste MAISON de campagne, sise à Wamont, et à la distance de deux lieues de la chaussée de Tirlemont, à St-Trond, réunissant toutes les commodités désirables avec bosquet, pelouses et jardins légaliers, entourés de murs, garnis d'excellens arbres à fruits en plein rapport; le tout d'une superficie de trois bonniers. S'adresser à M<sup>e</sup> DUBOIS, notaire à Racour, canton de Landen; à M<sup>e</sup> Edouard DUBOIS, avocat à Liège, rue Sur Meuse à l'EAU, et à M<sup>e</sup> BOSERET, notaire à Ciney. 506

( ) A VENDRE ou LOUER pour en jouir au 1<sup>er</sup> mai prochain, une belle MAISON ayant servi à un pensionnat, construite pour une fabrique avec teinturerie et lavoir sur deux coups d'eau, sous Thimister, près de la Chaussée et la petite ferme contiguë de quatre bonniers et plus un beau jardin, prés et vergers arborés; sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n<sup>o</sup> 281, à Liège.

VENTE D'IMMEUBLES.

Jeu 25 octobre 1832, à une heure précise de relevée, en la demeure du sieur Lambert Cornet, cabaretier à Pansy, commune de Grâce-Montegnée, il sera VENDU aux enchères par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à la résidence de Liège, à ce commis, pardevant M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, deux MAISONS contiguës avec environ trente perches de jardin et terre y appartenant, le tout situé audit Pansy, provenant de la succession de Lambert Micha et d'Anne Ledent, tous les deux décedés.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges à M. le juge de paix susdit, et audit notaire dépositaire des titres de propriété, lequel est chargé de LOUER: 1<sup>o</sup> Le château d'Aigremont, situé aux Awirs; 2<sup>o</sup> la grande maison cotée 290, sise à Liège, rue des Carmes; 3<sup>o</sup> une maison cotée 731, située rue Saint-Severin; 4<sup>o</sup> et de placer sur hypothèque plusieurs capitaux à 4 p. 0/0.

VENTE DE BOIS BLANCS ET TAILLIS.

Mercrèdi, 17 octobre 1832, à dix heures du matin, M. le chevalier de Bex, fera vendre dans ses bois de Granges et d'Englebermont, commune de Rotheux, par le ministère du notaire DELVAUX, 90 PORTIONS de BOIS taillis, essence de CHÊNES, dans lesquelles se trouvent beaucoup de baliveaux, plus quantité de beaux BOIS BLANCS. A crédit.

BELLE VENTE DE BOIS.

Jeu 18 octobre 1832, à 2 heures de relevée, sur le rivage de Chokier, M<sup>e</sup> DELVAUX, notaire, fera une VENTE considérable de BOIS, consistant en belles vernes et poutres propres à la bâtisse, aux houillères, et à autres usages, gros chênes et hêtres: quantité de cérisiers pour faire des pièces de ferré et autres usages, bois de fosses; planches de bateaux, jantes, rais, étaçons, plus, un gros bois propre à faire une poutre de 13 aunes 422 lignes, (46 pieds), etc. etc. Au comptant.

PROVINCE DE LIÈGE.

Réparation aux murs de quai.

Le 13 du courant, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Liège, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la démolition d'une partie du mur du quai de la Meuse au pont Maghin à Liège, et pour la construction d'un pavé provisoire à l'emplacement de la partie du mur du quai à démolir.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement 1<sup>re</sup> division et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires. Liège, le 8 octobre 1832.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

Par brevet d'invention.

NOUVEL ENGRAIS. — Façon de cendre de tourbe de Hollande, en VENTE à Envoz, près de Huy.

L'établissement formé à Envoz, commune de Conthuin, distant d'une lieue de Huy, et d'un quart de lieue de Meuse, pour la fabrication de cendre, remplaçant la cendre de tourbe de Hollande, est en pleine activité.

MM. les cultivateurs qui désireraient s'approvisionner en semer soit cette année, soit au printemps 1833, peuvent se procurer dès-à-présent.

Les renseignements recueillis chez un grand nombre de cultivateurs impartiaux, qui cette année ont fait usage de cet engrais sur fourrages, treffles, etc., et qui ont usé de moyens de comparaison pour bien apprécier ses effets, justifient pleinement par l'accroissement des produits qu'ils ont déclaré avoir obtenus, l'utilité de son emploi, et les avantages promis par l'inventeur. L'expérience ayant démontré que cet engrais appliqué aux grains d'hiver, produit des effets aussi marqués que ceux observés sur les marsages, les prairies naturelles et artificielles.

Arrivé au moment de semer le seigle et le froment, on en recommande l'emploi à raison de 25 à 30 cuvelles au bonnier, et de préférence sur les terres qui sont déjà un peu épuisées d'engrais naturels, en leur observant que cette cendre joint à sa propriété fertilisante, celle de détruire les insectes et de purger la terre de mauvaises herbes.

La cuvelle qui contient 40 litres (rasière de Louvain) coûte prise à l'établissement 32 cents.

S'adresser pour tous renseignements au sieur Etienne BALLELET, contre-maître, demeurant à la fabrique audit Envoz, toutes lettres et demandes doivent être affranchies.

Un jeune HOMME de 16 à 18 ans, intelligent et ayant une belle écriture, peut se présenter au n<sup>o</sup> 603, en Vienne-d'Isle.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 28 sept. — Métalliques, 87 9/16. — Actions de la banque 1139 1/2

Bourse de Paris, du 6 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830. 95 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 100 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830. 68 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1650 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 40 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/2. — Emprunt d'Haiti. 000 fr. 00. — Emprunt rom. 84 1/4. — Emprunt Belge 77 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 6 oct. — Dette active. 516 0/0 0; idem différée 00/00. — Bill. de change 15 7/8. — Syndicat d'amor. 71 1/2 0/0 0, idem 3 1/2 p. 0/0, 56 1/4 0/0 0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0. — Rus. Hope et C<sup>o</sup>. 96 3/4 à 98 1/2; idem ins. gr. li. 00 0/0 0. — idem C. Ham. 00; idem en a. l. 00 0/0 0. — Dan. à l'ord. 00 0/0 0. — Ren. franc 0 1/2. 68 0/0 0/0 0. — Perp. à Amst. 00 0/0 0. — Naples Falc. 75 0/0; idem à Lond. 00. — Perp. à Amst. 34 0/0 0/0. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp. 00 0/0 0. — Lots de Pol. gne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/0. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 8 octobre.

Changes.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114 0/10 av.		
Londres.	42 27 1/2	P 12 22 1/2	P
Paris	47 5 1/6	A 47 1/6	A
Francfort.	36	A 35 7/8	A
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
		Escompté 4 0/0	

Effets publics.

Belgique	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	99 3/4 P.
	Empr. de 12 mill.	99 3/4 P.
	Empr. de 24 mill.,	75 5/8 P.
	Dette active,	97 A.
	Oblig. de Entr.	00 0/0.
Hollande.	Dette active,	00 0/0.
	Oblig. synd.	00
	Rent. remb.	84 1/2 et 87 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 6 et 7 octobre.

La galéasse belge Pégase, cap. Wagenaer, ven. de Calcutta, chargé de sel.  
Le koff belge Jean de Locquenghein, cap. Pethers, ven. de Marseille, chargé de diverses marchandises.  
Le pleyt belge Jonge Joanna, cap. Bieke, ven. de Londres, chargé de diverses marchandises.  
Le brick danois Charlotte, cap. Weppel, ven. de Batavia, chargé de cuirs.  
Le brick danois De Los, cap. Lorentzen, ven. de Batavia, chargé de laine.  
Le koff hanovrien Stad Lingon, cap. Schipman, ven. de Riga, chargé de céréales.

Prix des grains au marché de Liège du 8 octobre.

Froent vieux à la rasière P.B.,	10 fl. 56 1/2 c.
Id. nouveau, id.	8 fl. 85 c.
Seigle, nouveau, id.	6 fl. 57 c.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot d'or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.